FICHE 22

TOUS MOBILISÉS POUR VAINCRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

L'ESSENTIEL

■ L'année 2015-2016 est marquée par la poursuite du plan d'action « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire » pour répondre à l'objectif présidentiel de diviser par 2 en 2017 le nombre de décrocheurs. L'accent est mis sur la persévérance scolaire et la prévention du décrochage, mais aussi sur la mobilisation partenariale, notamment avec les collectivités territoriales, au service des jeunes déjà sortis du système éducatif.

Développer la coopération des équipes éducatives au sein des établissements et avec les partenaires extérieurs

Le travail de **prévention du décrochage scolaire** sera renforcé pour identifier et prendre en charge les élèves en difficulté scolaire, sociale, comportementale, démotivés, absentéistes et/ou en situation de rupture. L'instance collégiale pluri-professionnelle chargée de la mise en œuvre de cette politique de prévention au sein de chaque établissement (groupe de prévention du décrochage scolaire) associera autant que de besoin des partenaires extérieurs. **Ces alliances éducatives** qui visent à coordonner les interventions des différents professionnels autour du jeune en risque ou en situation de décrochage seront expérimentées dans plusieurs académies à la rentrée.

Renforcer le dialogue entre les parents et l'École

La mallette des parents qui regroupe un ensemble d'outils et de supports visant à développer le principe de coéducation avec les familles sera dès cette année généralisée au CP et en 6° puis ultérieurement en 3°. Les espaces parents se déploieront dans les écoles et les établissements afin de favoriser des rencontres régulières, notamment avec les parents d'enfants exposés au risque de décrochage.

« Priorité
à la prévention
sans diminuer
l'effort en matière
d'intervention
et de remédiation »

Najat Vallaud-Belkacem Novembre 2014 Le dispositif « Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration », qui a pour but de permettre l'acquisition de la maîtrise du français et une meilleure compréhension du fonctionnement de l'École pour des familles allophones, sera étendu pour accroître sa capacité de plus de 25 %.

Valoriser dans chaque académie la mobilisation de tous contre le décrochage scolaire

L'ensemble des académies mettra en place une semaine de la persévérance scolaire. Il s'agira de valoriser le travail réalisé tout au long de l'année dans les établissements scolaires en matière de lutte contre le décrochage. Cette semaine, emblématique

de la mobilisation des équipes, devra mettre en valeur les engagements et les efforts des jeunes et impliquer l'ensemble des acteurs éducatifs et partenaires de l'École, au premier chef les parents à qui une place centrale devra être accordée.

Après une mise en œuvre dans plusieurs académies au printemps 2015, cette semaine sera généralisée en 2015 dans toutes les académies et se déroulera entre novembre 2015 et mars 2016, période pendant laquelle le décrochage des élèves est le plus élevé.

Soutenir la formation à la prévention du décrochage scolaire

Un vaste plan de formation sera lancé afin de mobiliser, autour de l'objectif de la prévention, l'ensemble des personnels intervenant dans la lutte contre le décrochage scolaire. Les corps d'inspection, les chefs d'établissement, les responsables des réseaux et les référents « décrochage scolaire » en établissement, en contact avec les jeunes en situation de décrochage, bénéficieront de cette formation. Elle sera ensuite déployée vers les enseignants, premiers personnels au contact des élèves et premiers acteurs de la prévention du décrochage scolaire.

La formation visera à souligner l'importance de la valorisation des élèves et de l'évaluation positive. Elle s'attachera également à sensibiliser les professeurs aux signes précurseurs du décrochage : absentéisme, évolution soudaine du comportement, baisse des résultats scolaires, etc.

Un accompagnement personnalisé et un parcours aménagé expérimentés

Des « parcours aménagés de formation initiale » seront proposés, à titre expérimental, dans plusieurs académies, à des jeunes de plus de 15 ans en risque de décrochage et scolarisés dans un établissement du second degré.

Ce dispositif encadre la possibilité donnée à un jeune d'avoir un temps de respiration, de prendre du recul en sortant temporairement de l'établissement et de profiter d'un parcours aménagé constitué de temps scolaire et d'activités telles qu'un stage en entreprise ou un parcours de type service civique. Le jeune conserve le statut scolaire durant toute la durée du parcours, qui peut aller de quelques semaines à une année maximum. Sur la base d'un diagnostic de sa situation, il bénéficie d'un parcours de formation « sur mesure » et d'un accompagnement personnalisé, formalisés avec lui et sa famille par un contrat. Un tuteur suit le jeune tout au long du dispositif.

De nouvelles dispositions relatives à la préparation des examens des voies générale, professionnelle et technologique et à la délivrance du baccalauréat

Afin de réduire les sorties d'élèves du système éducatif sans diplôme, deux dispositions en faveur des candidats ajournés aux examens des baccalauréats, CAP, BT et BTS sont mises en place : les élèves auront la possibilité, dans toutes les voies de formation :

- de préparer à nouveau l'examen dans leur établissement d'origine ;
- de conserver leurs notes supérieures à 10.